

Dans un autre contexte, afin d'éliminer la discrimination en matière d'emploi, nous devons aussi assurer l'élection et la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes de décideurs à l'échelle nationale et internationale, y compris aux Nations Unies. Ceci est d'ailleurs un principe de base de la politique du Premier ministre du Canada pour ce qui est des nominations au pays.

Aucun groupe ne devrait être marginalisé - toutes les opinions et toutes les expériences sont importantes.

C'est pourquoi le Canada est fier de jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de l'Année internationale des populations autochtones du monde prévue pour 1993, année qui verra l'attention internationale se tourner plus que jamais vers les droits des peuples autochtones. L'accord constitutionnel que nous avons récemment conclu au Canada comporte, pour les nations indigènes de notre pays, d'importants gains, qui mettront un terme à de longues années d'injustice et d'inégalité.

Au moment où débute cette Année internationale, nous marquons également la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Nous devons continuer à faire tomber les barrières qui font encore obstacle à la pleine participation et intégration des personnes handicapées.

Nous espérons que les participants pourront arriver à un accord sur une collaboration permanente à l'occasion de la conférence qui aura lieu à Montréal les 8 et 9 octobre prochains et qui verra mon collègue, l'honorable Robert de Cotret, secrétaire d'État du Canada, accueillir la Réunion internationale des ministres qui s'occupent des personnes handicapées.

Nous avons assisté cette année à la réapparition d'une forme de violation des droits de la personne particulièrement ignoble.

Le Canada dénonce avec la plus grande fermeté la pratique odieuse de «purification ethnique», où qu'elle ait lieu et quels qu'en soient les motifs. Cette pratique, qui est l'expression la plus primaire de l'inhumanité et de l'atteinte aux droits de la personne, ne peut être tolérée par la communauté internationale.

À cet égard, le Canada demande la rédaction, par la Commission du droit international, d'une loi établissant un tribunal criminel international. À cette fin, le Canada convoquera bientôt une réunion internationale d'experts afin de mobiliser toutes les compétences juridiques sur cette question.

Une deuxième faille importante chez de nombreux États-nations est l'absence d'un système évolué de valeurs et d'institutions démocratiques, ce qui peut aussi, à la limite, engendrer des conflits.